

Dettes après liquidation amiable d'une SARL

Par **MARZANASCO**, le 17/12/2018 à 06:51

J'ai liquidé de façon amiable à l'aide de mon comptable ma SARL au 30/06/2018, car j'étais bénéficiaire de ma retraite depuis le 01/04/2018.

En octobre dernier, suite à une déclaration de chiffre d'affaire 2017 datant de janvier 2018, mon assurance Responsabilité Civile Professionnelle me demande un complément de cotisation pour les garanties de l'année civile 2017.

Dois-je le payer, étant donné que ma SARL n'existe plus ?

Cette dette bien sûr, n'apparaît pas dans mon bilan de liquidation.

Merci